

COVID-19

NOUVEAU CORONAVIRUS

Services aux enfants handicapés – Services d'intégration communautaire des personnes handicapées

En cette période difficile et par la suite, nous continuons d'offrir les Services aux enfants handicapés et les Services d'intégration communautaire des personnes handicapées pour soutenir les Manitobains handicapés et leurs familles. Afin de vous servir en toute sécurité pendant cette période, nous continuons de modifier et d'améliorer notre façon de faire.

Maintien du contact

Bien que les centres d'appel sur la COVID-19 des Services aux enfants handicapés et des Services d'intégration communautaire des personnes handicapées aient cessé leurs opérations, vous pouvez toujours joindre votre travailleur des services communautaires par téléphone et par courriel, comme c'était le cas avant la pandémie. Les travailleurs des services communautaires peuvent aussi arranger des rencontres en ligne au moyen de l'application GoToMeeting, puisqu'ils ne peuvent toujours pas tenir la plupart des rencontres en personne afin de préserver la sécurité de tous.

Les participants au Programme des services d'intégration communautaire des personnes handicapées qui ont besoin d'un soutien d'urgence en dehors des heures de bureau peuvent téléphoner **au 204 945-0183 (à Winnipeg), au 1 866 559-6778 (ailleurs au Manitoba) ou au 1 800 855-0511 (ATS).**

Les familles participant au Programme des services aux enfants handicapés qui reçoivent des services de fournisseurs de services directs gérés par le ministère peuvent téléphoner **au 204 945-0183 (à Winnipeg) ou au 1 866 831-5314 (ailleurs au Manitoba)** en dehors des heures de bureau pour mettre fin aux services ou si le fournisseur de services ne se présente pas à son quart de travail.

Prestation des services à distance

Il est toujours possible de rencontrer les travailleurs des services communautaires au moyen de GoToMeeting. De plus, les services de développement des enfants et les services externes pour personnes autistiques sont dorénavant offerts à distance par appel vidéo au moyen de GoToMeeting. L'utilisation de GoToMeeting est volontaire et votre consentement est requis pour recevoir des services au moyen de cette plateforme. Avant une rencontre par appel vidéo, le personnel vous expliquera ce à quoi vous devez vous attendre en utilisant GoToMeeting, passera en revue les mesures prises pour protéger la vie privée et la confidentialité et demandera votre consentement à une rencontre par appel vidéo. De futures visites en personne seront approuvées si vous ne souhaitez pas recevoir des services à distance ou que vous y renoncez.

Communiquez avec votre travailleur des services communautaires, des services de développement des enfants ou des services externes pour personnes autistiques pour en savoir plus au sujet des services à distance.

Soutien à la transition vers la vie adulte

Les Services aux enfants handicapés poursuivent leur soutien à la transition vers la vie adulte, en collaboration avec les Services d'intégration communautaire des personnes handicapées et d'autres fournisseurs de services gouvernementaux et communautaires, selon le cas.

COVID-19

NOUVEAU CORONAVIRUS

Services aux enfants handicapés – Services d'intégration communautaire des personnes handicapées

Les enfants bénéficiaires des Services aux enfants handicapés admissibles aux Services d'intégration communautaire des personnes handicapées effectuent la transition à partir de leurs 18 ans.

Dans des circonstances exceptionnelles, un prolongement temporaire des Services aux enfants handicapés peut être approuvé pour des participants ayant atteint leur 18^e anniversaire qui n'ont pu avoir accès à une évaluation psychométrique pour déterminer leur admissibilité aux Services d'intégration communautaire des personnes handicapées en raison des mesures d'éloignement physique liées à la COVID-19.

Planification des services pendant l'été

Il est difficile de prévoir comment sera l'été en raison de la COVID-19. Nous avons toutefois commencé à planifier les services qui seront offerts aux participants et à leurs familles pendant l'été. Le personnel du ministère sera à votre disposition pour vous aider à examiner les possibilités de répondre aux besoins de votre famille pendant l'été. Les travailleurs des services communautaires continueront aussi de planifier la transition des enfants qui terminent leurs études secondaires au Programme des services d'intégration communautaire des personnes handicapées.

Des plans d'autogestion pour les familles sont encouragés dans toute la mesure du possible. Si ce n'est déjà fait, communiquez avec votre travailleur des services communautaires pour discuter des possibilités qui s'offrent à vous pendant l'été.

Garde d'enfants pendant la pandémie de COVID-19

Toutes les familles ont dorénavant accès aux garderies autorisées, ce qui comprend les services de soutien à l'inclusion des enfants handicapés.

Les familles sont invitées à consulter le portail en ligne du Manitoba au www.eswchildcare.ca/ (en anglais seulement) pour savoir quelles garderies autorisées sont ouvertes. Elles peuvent communiquer directement avec les établissements pour prendre des dispositions en matière de garde d'enfants. Veuillez noter que ces dispositions sont temporaires et se limitent à la durée de la pandémie de COVID-19.

Pour en savoir plus ou obtenir de l'aide en matière de garde d'enfants, les familles sont invitées à communiquer avec le Programme d'apprentissage et de garde des jeunes enfants par courriel à l'adresse onlinechildcareregistry@gov.mb.ca ou par téléphone au 204 945-0776 à Winnipeg ou (sans frais) au 1 888 213-4754.

Les familles qui prévoient utiliser les services de garde d'enfants habituels sur une base permanente après la pandémie de COVID-19 devraient continuer d'utiliser le Registre en ligne des services de garde d'enfants à la page www.manitoba.ca/fs/childcare/occr/index.fr.html

Soutien à la santé mentale et au mieux-être

En cette période de stress, la santé mentale et le mieux-être de votre famille sont indispensables. Bien des formes de soutien d'un grand secours sont offertes dans votre collectivité et partout au Manitoba, dont le [programme de thérapie](#)

COVID-19

NOUVEAU CORONAVIRUS

Services aux enfants handicapés – Services d'intégration communautaire des personnes handicapées

[virtuelle en santé mentale AbilitiTCCi](#) offert gratuitement pour aider les Manitobains à gérer l'anxiété causée par la pandémie.

Vous pouvez consulter la page www.manitoba.ca/covid19/bewell/index.fr.html pour en savoir plus sur les services en santé mentale, ou encore communiquer avec votre travailleur des services communautaires si vous avez besoin d'aide pour trouver des services de soutien en santé mentale.

Rappel de facturation pour les services d'autogestion

Nous vous rappelons d'envoyer vos documents de facturation des services d'autogestion par courriel, par la poste ou en personne pour le mois de mai avant le 10 juin, afin d'éviter tout retard dans la réception de votre paiement.

Veillez communiquer avec votre travailleur des services communautaires pour en savoir plus sur la façon d'envoyer vos documents par courriel. Si vous avez des questions ou besoin d'aide pour remplir vos documents, parlez-en à votre travailleur des services communautaires ou au commis aux finances régional.

Confidentialité et vie privée

Au ministère des Familles, la protection de votre vie privée demeure primordiale et nous prenons un certain nombre de mesures pour que les renseignements personnels des membres de votre famille

et les communications entre nous demeurent confidentiels. Le ministère respecte diverses lois qui nous autorisent à recueillir, utiliser et partager des renseignements sur votre famille afin de planifier et d'offrir des services tout en respectant la confidentialité. Comme nous recourons davantage au courriel et aux applications d'appel vidéo pour communiquer avec vous pendant la pandémie de COVID-19, la protection de vos renseignements personnels devient une responsabilité partagée.

Les communications entre le ministère et vous demeurent confidentielles. Pour protéger votre vie privée, évitez de publier, distribuer ou copier vos communications en ligne par des moyens comme les réseaux sociaux, car vous ne pouvez pas décider qui aura accès aux renseignements sur votre famille une fois qu'ils auront été partagés.

Renseignements sur la COVID-19

Veillez consulter la page www.gov.mb.ca/covid19/index.fr.html pour obtenir des renseignements fiables et à jour.

Le ministère continuera de vous renseigner à propos des décisions concernant les services. Nous nous engageons à travailler avec vous pour traverser la période difficile que nous vivons.

Ce document est disponible en d'autres formats, sur demande.